

100 numéros de sujets et de thèmes qui reflètent les métiers financiers

Du numéro 1 au numéro 100, *La Lettre de l'ASF* a traité trimestre après trimestre, année après année, les questions et les thèmes dont l'ensemble constitue le substrat de métiers en évolution permanente. Suivre l'actualité économique à travers ses implications financières, tel a été le leitmotiv de cette *Lettre* qui, au fil des années, a dépassé la simple information pour traiter au fond les sujets qui font le quotidien de l'ensemble des entreprises qui forment le secteur financier en France et, aujourd'hui, en Europe. Quelques thèmes parmi d'autres :

- > Affacturage : n° 16, 25, 32, 45, 50, 55, 64, 85
- > ASFFOR : n° 15, 40, 57, 77
- > BAFI réforme à l'ASF : n° 94
- > BDPME : n° 63 (numéro spécial)
- > Caution personnelle du dirigeant : n° 86
- > Cautionnement mutuel : n° 41
- > Comité de Bâle : n° 87, 90, 93
- > Commerce électronique ; n° 80, 85
- > Communication de l'ASF : n° 22, 29
- > Contrôle interne avec l'ASFFOR : n° 40
- > Crédit à l'équipement des particuliers - suppléments aux n° 36, 38, 41
- > Crédit à la consommation : n° 82 et l'Europe : n° 87
- > Crédit-bail immobilier : n° 31, 57, 89
- > Crédit-bail mobilier : n° 56
- > Crédit-bail mobilier : l'évolution des réglementations communautaires : n° 14
- > Crédit-bail... et les collectivités locales : n° 21, à l'heure japonaise : n° 22, actualité comptable, position ASF sur le rapport McGregor : n° 64, le Plan s'intéresse au... : n° 69
- > Consommateurs (le dialogue) : n° 13, 16, 27, 33, 80, 84, 86
- > E-commerce et établissements de crédit : n° 82, 84
- > Economies d'énergie : n° 13
- > Euro – mode d'emploi : n° 65
- > Euronext (dossier) : n° 91
- > Europa Factoring (naissance) : n° 11
- > Fonds propres (adéquation des) : n° 98
- > Forum des compétences : n° 73
- > Gestion de capitaux (rapport La Martinière) : n° 61
- > Immobilier d'entreprise (l'offre des sociétés financières adaptée à...) : n° 76
- > Intermediation boursière : n° 31
- > Internet (quelles conséquences prudentielles) : n° 87
- > Leasing dans le monde : n° 31, ...is dead : n° 68
- > Loi de modernisation des activités financières : n° 58
- > Loi Neiertz : n° 20, 32
- > Maisons de titres n° 14, 41, 58, 61 le temps de la réflexion - n° 69 le moment du bilan
- > Marché immobilier et financement européen : n° 87
- > Médiation à l'ASF : n° 53, 56
- > Monnaie unique et les établissements spécialisés : n° 56
- > Normes comptables IAS : n° 87, 98
- > Place financière de Paris : n° 80, 84
- > Prêts immobiliers aux particuliers : n° 43
- > Qualité (dossier) n° 10
- > Ratio Cooke (réforme du) : n° 81, 82
- > Ratio de solvabilité : n° 87
- > Ratio McDonough : n° 87, 90
- > SICOMI : n° 26, 28, 51
- > Social : temps de travail, durée et aménagement : n° 64, les 35 heures à l'ASF : n° 73, mode d'emploi : n° 74
- > Sociétés de Caution : n° 34, 46, 75
- > SOFERGIE : n° 21, 25, 29, 37, 40, 71, 87
- > Surendettement des ménages : n° 15, 18, 32, 67, 70, 81, 85, 89, 94, 95
- > TAEG (taux annuel effectif global) : n° 67
- > Taux d'intérêt en France (dossier) : n° 9
- > TEG : n° 94

Ils ont signé dans **La Lettre de l'ASF**

Signer un article, publier une opinion ou un discours, donner un interview dans une publication, quelle qu'elle soit, c'est pour un responsable ou un dirigeant donner son aval à ce qu'une publication représente. Plus la signature est connue et respectée, plus elle prend de poids auprès des lecteurs. Depuis son premier numéro, *La Lettre de l'ASF* a demandé à tous ceux qui, au fil des années, représentaient un métier, une spécialité ou une opinion comptant dans l'univers financier, de prendre la parole ou la plume pour exprimer leurs idées dans le cadre qu'elle leur offrait. Portraits, thèmes et signatures (*).

DE LA PLUME DES PRESIDENTS ET DELEGUES GENERAUX...

Les présidents successifs de l'ASF ont naturellement régulièrement écrit dans *La Lettre*, en particulier au moment des vœux de début d'année et à l'occasion des assemblées générales. Leurs éditoriaux contiennent généralement les éléments clés de l'action stratégique de l'ASF.

Boris Mera, Président d'honneur de l'UFB-Locabail, sous la présidence duquel est née *La Lettre*, a précédé

Christian de Longevialle, haut fonctionnaire, puis président de l'Union industrielle de crédit et président directeur général de nombreux autres organismes financiers, lui-même prédécesseur de **Michel Lecomte**. C'est en tant que président de la Commission Europe et sur les missions de celle-ci que ce dernier s'exprime pour la première fois dans le n° 44 (octobre 1993).

Les délégués généraux signent aussi éditoriaux ou articles tels **Louis-Noël Repoux**, grande figure de l'ASF dont il est délégué général de 1980 à 1989. Il souligne dans le n° 11 (mars 1988) le rôle de l'Association, « acteur engagé » depuis qu'avec la loi bancaire de 1984 l'APEF (Association professionnelle des établissements financiers), fondée en 1941, a laissé la place à l'ASF. Dans le n° 26 (septembre 1990), en sa qualité de président de la CPII (Centrale professionnelle d'information sur les impayés), créée par l'ASF, qui a préfiguré le FICP mis en place par la Banque de France après la loi Neiertz, il commente l'activité de cet outil de sélection des risques. Son successeur en tant que délégué général, **Gilbert Mourre**, Inspecteur général des finances et ancien directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, s'affirme avec l'éditorial du n° 22 (janvier 1990) un homme de communication et souligne le rôle essentiel de l'ASF dans les métiers financiers. Il insiste dans le n° 73 (septembre 1998) sur l'actualité du dialogue social pour l'ASF. **Jean-Claude Nasse**, qui avait présenté dans le n° 63 le label « Qualité-crédit »

(*) Que ceux qui penseraient avoir été oubliés veulent bien nous excuser.



Boris Mera



Christian de Longevialle



Michel Lecomte



Louis-Noël Repoux

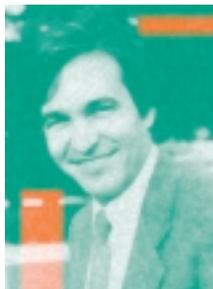


Gilbert Mourre



Jean-Claude Nasse

de l'ASF alors qu'il était délégué général adjoint, reprend la plume dans le n° 81 comme nouveau délégué général : il ouvre l'an 2000 et le changement d'ère en rappelant le rôle important de l'ASF vis-à-vis de ses adhérents comme de la profession financière tout entière. Dans le n° 91, il salue l'installation du bureau de l'ASF à Bruxelles et, deux numéros plus loin, signale la montée en puissance du site internet de l'Association. C'est encore lui, qui, dans le n° 95, trace le portrait de Frits Bolkenstein, Commissaire européen chargé du Marché intérieur, de la fiscalité et de l'union douanière que le Conseil de l'ASF vient alors de rencontrer à Bruxelles (mai 2002). **Alain Lasseron**, Délégué général adjoint, un an après sa prise de fonction en février 2002, s'exprime pour la première fois dans *La Lettre* en janvier 2003 (n° 99), décernant, sous forme d'un « rapport d'étonnement » à la japonaise, un « triple A » à l'ASF qu'il s'agisse des questions traitées, de l'activité ou de l'ardeur à la tâche de l'équipe.



Pierre-André Périssol

... À CELLE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS ET DE SECTIONS...

Les présidents de Commissions, représentants de leur métier spécialisé, constituent le groupe des intervenants les plus réguliers dans *La Lettre de l'ASF*. Le métier du *crédit-bail mobilier* a vu ainsi se succéder, dans les différentes rubriques, des personnalités telles que **François de Dreuzy**, Président directeur général de Bail équipement, qui deviendra président de Leaseurope et commentera aussi bien le colloque du 20ème anniversaire de la loi de 1966 (n° 2) que les options « leasing » du congrès de Barcelone à la veille de l'ouverture du grand marché européen (n° 38) et de Vienne en 1994 (n° 50). **Gérard Glandier**, Président du directoire de Locamic, devenue Loxxia, s'interroge sur « les pistes pour un avenir » pour le crédit-bail mobilier dans l'éditorial du n° 56 (octobre 1995). Il appelle l'ASF à relancer par ses réflexions et ses recommandations, ce métier alors en recul et pourtant

* Entre la loi bancaire de 1984 qui les fit entrer à l'ASF et la loi de 1991 qui créa leur chambre syndicale, les SACI constituèrent une Section de l'ASF.



Alain Lasseron



François de Dreuzy



Gérard Glandier



Paul Touchon



Didier Browne

reconnu comme très adapté aux entreprises. Dans le secteur immobilier, le président de la Section des Sociétés de crédit immobilier HLM, **Pierre-André Périssol**, Directeur général de la Société centrale de crédit immobilier et futur ministre du Logement, alors président de la Fédération de ces organismes et membre du Conseil de l'ASF, signe l'éditorial du n° 19 (juillet 1989). Il y souligne le rôle des sociétés HLM dans le processus d'acquisition des ménages à revenu modeste et la réflexion engagée sur un projet de réseau et la création de nouveaux outils de crédit adaptés à ce secteur.*

Paul Touchon, Directeur général de la Caisse de refinancement hypothécaire, président de la Commission du *Financement immobilier*, analyse dans l'éditorial du n° 14 (septembre 1988) l'évolution de ce métier qui fait alors face aux remboursements anticipés, à une forte concurrence et à la nécessaire adaptation législative. Dans le n° 35 (avril 1992), il analyse le projet des nouveaux Fonds de garantie pour l'accession sociale à la propriété (FGAS) dans un contexte pour le moins morose.

Dans le n° 43 (août 1993), c'est au tour de **Didier Browne**, Président de l'UCB et nouveau président de la Commission du *Financement immobilier*, de faire preuve d'optimisme en entrevoyant une reprise qui se fait cependant attendre bien que « les facteurs objectifs soient acquis ». Mais la patience est de règle dans le contexte économique et il s'interroge à nouveau sur cette reprise en mai 1996 (n° 59). ▶

Ils ont signé dans **La Lettre de l'ASF**



Maurice Leruth



Henri Cukierman



Bernard Stocker



Gérard Bourret

► A la tête de la Commission des *Maisons de titres*, **Maurice Leruth**, alors président du directoire de la Compagnie financière d'épargne et de placements, commente dans le n° 4 la renaissance de ces établissements - un moment menacés - grâce à l'article 99 de la loi de 1984. **Henri Cukierman**, Directeur général de Paresco-Gestion & Cie, qui lui a succédé, les redéfinit dans le n° 41 (avril 1993) en les qualifiant de « modèles de développement par la spécialisation ». Après lui, **Bernard Stocker**, Président de Vega finance, note dans le n° 61 (septembre 1996) qu'est venu « le temps de la réflexion » devant éclairer les maisons concernées sur leur choix du statut (société financière, entreprise d'investissement, société de gestion de portefeuille ou banque) le mieux adapté à leur métier et à leur stratégie. En janvier 1998 (n° 69), il fait le bilan et tire les conclusions des choix fait par les 116 maisons

(mars 2002), il insiste sur le fait que la protection des investisseurs s'accompagnant d'un renforcement de contraintes internes, une action professionnelle forte menée par l'ASF est indispensable.

« Baisse de régime pour le crédit à la consommation ? » s'interroge **Laurent Braunschvig**, Administrateur directeur général de Cavia, président de la Commission du *Financement des ventes à crédit* dans son éditorial de janvier 1991 (n° 28). C'est le début des années difficiles consécutives à la guerre du Golfe. Il signe en octobre de la même année (n° 32) un dossier spécial consacré au surendettement face aux établissements spécialisés.

Jean-Pierre Wolf, alors président du Crédit de l'Est, longtemps membre du conseil et trésorier de l'ASF, va, durant de nombreuses années, jouer un rôle important au sein de l'ASF. Il écrit pour la première fois dans le n° 6 (mai 1987) ès qualité de président du Groupement des établissements FVC (Financement des ventes à crédit) indépendants. Devenu président de l'ASFFOR, structure de formation de l'ASF, il commente dans le n° 20 (février 1993) les vingt ans de cet organisme essentiel pour l'Association, puis, cette fois-ci comme président de la Commission du *Financement de l'équipement des particuliers*, il rend compte des travaux du congrès Eurofinas en 1994. Dans le n° 70 (mars 1998), il étudie la question sensible du crédit renouvelable et du surendettement. **François Migraine**, Directeur général de Cofidis, son successeur à la tête de cette Commission insiste sur l'importance des relations de l'ASF avec les consommateurs dans son éditorial de mars 2000 (n° 82) titré « *Crédit à la consommation : priorité au dialogue* ».

Il est à nouveau question de l'ASFFOR en 1997 avec le propos de son président, **Alain Marcel**, Président du directoire de la Banque Woolwich, devenue BPI, qui souligne l'importance du rôle dédié à l'organisme de formation de l'ASF dans le cadre de l'Euro en préparation.

Jean-Baptiste Pascal, alors président du directoire



Laurent Braunschvig



Jean-Pierre Wolf



François Migraine



Alain Marcel



Jean-Baptiste Pascal

d'Interbail, président de la Section des *Sicomi et des Sociétés de crédit-bail immobilier*, disserte dans le n° 8 (septembre 1987) sur le 20ème anniversaire de ces sociétés chevilles du monde immobilier, en citant à la fois le maréchal Lyautey et Balzac... Il constate la bonne santé du crédit-bail immobilier dans le n° 23 et qualifie son nouveau régime de « changement dans la continuité » dans le n° 58 (avril 1996). **Antoine de Montalivet**, Président de Fineximmo, étudie dans le n° 31 (juillet 1991) en pleine période de ralentissement économique, la mutation du crédit-bail immobilier dont les principaux utilisateurs sont les PME/PMI.

Jean-Pierre Ducrocq, Président de Locindus, vice-président de la Commission, note dans le n° 76 qu'avec la naissance de l'euro, les sociétés financières spécialisées dans l'immobilier d'entreprise doivent s'adapter à la nouvelle donne de l'environnement (déconsolidation ou non ?)

Quant à la Commission de *l'Affacturage*, son président, **Yves Delarue**, alors président de la Société française de factoring SFF, souligne dans le n° 16 (janvier 1989) de *La Lettre* l'activité et les services offerts par les factors. Il intervient dans le n° 25 en tant que président d'Europafactoring en insistant (n° 32) sur le défi particulièrement complexe que représente alors l'Europe pour cette activité spécifique assimilée au crédit. Après lui, c'est **Michel Aussavy**, Président de Factofrance Heller, qui peut souligner dans le n° 55 (août 1995) la croissance, mieux, l'essor remarquable de ce métier spécialisé dont le potentiel reste à l'époque encore très important. Il revient ensuite à **Francis Rougeot**, Président du conseil de surveillance de la SFF, de constater en mars 1997 que cette croissance se poursuit et que l'affacturage constitue même « l'une des activités les plus dynamiques du secteur bancaire et financier français » (n° 64). Le nouveau président, **Alain Lajugie**, Directeur général de



Yves Delarue



Michel Aussavy



Francis Rougeot



Alain Lajugie



Jean Nicolau-Guillaumet



Arnaud de Marcellus



Antoine de Montalivet



Jean-Pierre Ducrocq

Cofacredit, fait, en octobre 2000 (n° 85), la même constatation que son prédécesseur : « *l'affacturage : une croissance toujours soutenue* ».

Au début de 1989, la Commission des *Sociétés de caution* porte à sa présidence **Jean Nicolau-Guillaumet**, alors directeur général du CCME, qui, dans le n° 17, détaille son programme axé à la fois sur la connaissance des acteurs, la reconnaissance des spécificités par les autorités de tutelle et la préparation des échéances européennes. En février 1992, après le congrès européen des Sociétés de caution à Madrid, il peut se réjouir du chemin parcouru en trois ans et des avancées réalisées (n° 34). Son successeur, **Arnaud de Marcellus**, Directeur général de Creserfi, insiste dans l'éditorial du n° 46 (février 1994) sur l'actualité de ces sociétés dont le poids économique est à la fois important et stable malgré la réduction de leur nombre. En 1999, il reprend la plume pour définir son programme d'action (n° 75). ►

Ils ont signé dans **La Lettre de l'ASF**



Gérard Claeys



Philippe Mamez



Rémy Gancel



Pierre-François Racine



Paul Haegel

► Président de la Commission *Sofergie* en 1990, **Gérard Claeys**, alors président d'Uderbail, titre l'éditorial du n° 25 « le second souffle ». Son successeur, **Philippe Mamez**, s'interroge dans le n° 37 quant aux nouvelles perspectives ouvertes par la loi de 1992 autorisant le financement des équipements de traitement des effluents. Il revient ensuite à **Rémy Gancel**, Président de Soferbail, dans son éditorial du n° 71 (mai 1998) d'approuver et de soutenir la réforme du statut des Sofergie sur la base d'un livre blanc élaboré par l'ASF. Dans un autre registre, le même Rémy Gancel, en tant qu'auditeur de l'IHEDN présenté par l'ASF, signera un témoignage sur son expérience. La photo d'illustration, qui le montre casqué sur un char d'assaut, reste un temps fort de *La Lettre*.

Pierre-François Racine, Président de la Sodete, membre du Conseil, président de la Commission *Fiscalité*, instance « transversale » de réflexion et de proposition créée en 1992, définit les missions de celle-ci dans le n°47, en insistant sur celle consistant à contribuer à l'amélioration de la législation et à son application.

... OU D'AUTRES PERSONNALITES DE LA PROFESSION...

Paul Haegel, alors Président d'Eurofinas – Fédération européenne des institutions de crédit – présente cette structure dans le n° 10 (janvier 1988) et détaille les actions dans lesquelles elle est engagée vis-à-vis des autorités de l'Europe.

Deux personnalités s'expriment dans le n° 89 (mai 2001) : **Francis de Cazanove**, alors directeur général d'Ucabail immobilier, qui énumère et étudie les atouts du crédit-bail immobilier qu'il juge « *irremplaçables, tant pour l'entreprise que pour le banquier* » et **Jean-**



Jean-François Trussant



Francis de Cazanove

François Trussant, Directeur au Cetelem, qui plaide pour un fichier préventif élargi.

Alain Marcel, Président de l'ASFFOR, consacre un article très documenté à la problématique de l'« e-commerce » pour les établissements de crédit (n° 83 et 84).

... A CELLE DE PERSONNALITES EXTERIEURES...

Les membres de l'ASF n'ont pas été les seuls à s'exprimer dans les colonnes de *La Lettre* au cours de ces 99 premiers numéros. Nombre de personnalités officielles ont, ne serait-ce qu'en participant aux assemblées générales annuelles, fait passer dans leurs exposés et discours reproduits dans *La Lettre*, des opinions, des messages même, qui s'inscrivent à la fois dans son objectif d'information, mais aussi dans sa volonté d'être un lieu de débat.

Michel Camdessus, en 1986 (n° 1), est le premier Gouverneur de la Banque de France à intervenir, par discours interposé, dans *La Lettre de l'ASF*. Il est suivi à quatre reprises (1987, 1989, 1991 et 1993) par **Jacques de Larosière**, son successeur à la tête de la Banque de France. **Jean-Claude Trichet** poursuit la tradition en acceptant d'être l'hôte d'honneur bi-annuel de l'Assemblée générale et *La Lettre* reproduit ses paroles et messages délivrés à cette occasion.

Directeur du Trésor, **Jean Lemierre**, trace dans le n° 60 (juillet 1996) le panorama des événements financiers 1995 et définit les enjeux de l'année suivante. Son successeur à Bercy, **Jean-Pierre Jouyet**, interviendra en 2002 en précisant qu'il est à l'écoute de l'ASF, dont il souligne le rôle central notamment en matière de lutte contre le surendettement, de normes comptables et de révision du ratio Cooke.

Jacques Dermagne, Président du Conseil économique et social viendra honorer de sa présence l'Assemblée générale 2000 et présenter l'institution souvent méconnue dont il a la responsabilité.

En 1988, alors que l'échéance du marché unique de 1992 se rapproche, l'Assemblée générale de l'ASF reçoit **Geoffrey Fitchew**, Directeur général pour les institutions financières et le droit des sociétés de la Commission des communautés européennes. C'est **Michel Rouger**, Président du Tribunal de commerce de Paris, ancien dirigeant de sociétés financières, dont *La Lettre* n° 36 rapporte les propos, tenus devant l'Assemblée générale de 1992, traitant des principaux facteurs générateurs ou aggravants des risques d'insolvabilité.

Deux secrétaires d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, **Marylise Lebranchu**, puis **François Patriat** s'adressent officiellement à l'ASF, *La Lettre* reprenant leurs propos.

La première, à l'Assemblée générale de 1998, évoque dans son discours la consommation de services financiers, la concurrence trans-frontière, la protection du consommateur, la contribution de l'ASF au financement des PME et appelle in fine l'association à « *inventer des services, des produits nouveaux, des modes de commercialisation originaux* ».

Trois ans plus tard, c'est **François Patriat**, qui encourage l'ASF à l'occasion de la présentation du livret « *Crédit à la consommation* » en janvier 2001.

D'autres personnalités signent des articles ou des dossiers dans différentes « *Lettres de l'ASF* ».

Ainsi **Jean-Louis Butsch**, alors secrétaire général de la Commission bancaire, présente dans le n° 6 (mai 1987) les nouveaux instruments financiers et le risque bancaire dans le cadre de la première esquisse de méthodologie d'évaluation des risques.

De même, le n° 13 de *La Lettre* propose à ses lecteurs les interventions, devant la Section *Sofergie*, de **Jean Syrota**, alors directeur général de l'Energie et des

matières premières au ministère de l'Industrie et de Jacques Bouvet, alors président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Inspecteur général des finances et chargé de mission auprès du ministre de l'Economie, **Jacques Pelletier** analyse au cours de l'Assemblée générale 1994 l'évolution économique vue par Bercy dans une conjoncture qu'il définit alors comme « *la plus dure depuis la Libération* » (n° 48).

Pierre-Henri Cassou, alors secrétaire général du CECEI, place l'éditorial du n° 83 sous le signe de « *la dimension européenne* » que doit désormais revêtir la stratégie des spécialisés.

Ainsi, en cent numéros, les destinataires de *La Lettre de l'ASF* ont pu découvrir, sous la plume de leurs auteurs, idées, opinions, intentions et programmes de nombreuses personnalités du monde financier membres de l'Association, leurs pairs. Chaque éditorial, chaque article d'actualité a fait progresser les idées par les propositions ou opinions exprimées. Même si l'aridité - et parfois la gravité - des sujets traités ne se prêtent pas toujours à la légèreté de ton, les articles sont souvent empreints d'une alacrité de bon aloi. On relève même, ici ou là, quelques pointes d'humeur ou d'humour : « *l'œuf de Colomb* » (n° 34) à propos de la réforme des Sicomi ou « *Autant en rapporte le vent* » (n° 87) pour le financement des éoliennes par les *Sofergie* en constituant deux exemples. La mission du « *communiquer autrement* » assignée à ses origines à *La Lettre* est donc toujours présente à l'esprit des rédacteurs. ■

La Lettre de l'ASF : de 1 à 100, une maquette qui a su évoluer

Même s'il est tiré à 3 500 exemplaires, le n° 1 a la modestie des nouveaux-nés : une double feuille, un papier jaune sur lequel se détache le « logo » ASF d'alors, en beige soutenu contrastant avec le noir de l'impression. Le président Boris Méra, dans son éditorial, précise en quelques mots le « pourquoi » de cette Lettre. Ses destinataires ? les adhérents de l'ASF, « dans leur nombre et leur diversité ». Son rythme ? « huit à dix fois par an ». Sa forme ? « simple et facile à parcourir ». Sa vocation ? « informer, sur la vie de l'ASF et celle de ses membres ». Et il conclut : « Il s'agit aujourd'hui d'un premier essai, sans prétention. Nous nous efforcerons, au fil des mois, d'en améliorer la présentation et d'en accroître l'intérêt ». Pari tenu.

Les rubriques sont encore peu nombreuses pour les 4 à 8 pages des premiers numéros : *Le mot du Président*, *L'événement* (dont le premier sujet est « la baisse du taux de l'usure »), *L'actualité* (compte rendu de l'Assemblée générale avec le détail des allocutions, et la conférence de presse du 18 juin) et *La vie de l'ASF*. Cette dernière comprend déjà des sous-rubriques qui vont durer jusqu'à aujourd'hui : *comptes rendus du Conseil*, *nouveaux dirigeants des sociétés financières et établissements*, *formation et adhérents de l'ASF*.

Avec le deuxième numéro, la double feuille s'enrichit d'un compte rendu de même volume sur le colloque du crédit-bail mobilier - organisé par l'ASF pour marquer le 20ème anniversaire de la loi de 1966 - et d'un dossier sur l'intégration financière européenne. En tout, 10 pages !

La rédaction de la *Lettre* a immédiatement compris l'importance de l'illustration et intègre dès le premier numéro des photos qui seront de plus en plus nombreuses, leur qualité s'améliorant avec les techniques d'impression.

Dès le n° 5, « *Le mot du Président* » devient « *Editorial* », et ce n'est pas seulement une question de termes, puisque cet éditorial est effectivement, désormais,

écrit par l'une ou l'autre personnalité financière et non plus le seul président. Les spécialistes de la communication peuvent voir là une volonté de faire une Lettre impartiale et non une « voix présidentielle ».

Le n° 8 présente une infime modification dont peu de lecteurs doivent s'apercevoir : les lettres du sigle ASF, de « pleines » deviennent évidées. Un détail, mais qui rend le graphisme plus moderne.

Le « *Dossier* » est devenu récurrent et une nouvelle rubrique « *Les hommes de l'ASF* » permet de connaître, photo à l'appui, ceux qui font et font vivre l'Association et de suivre les parcours professionnels. Au-delà des faits, les personnes prennent toute leur place. La rubrique « *Les nouveaux membres* » s'enrichit d'autant plus que les adhésions se font de plus en plus nombreuses : 793 adhérents en juin 1986 et cent de plus en mai 1988 !

Des rubriques « *International* » et « *Europe* » font leur apparition, faisant coller *La Lettre de l'ASF* à l'actualité.

DES « SUPPLEMENTS » AUX « SPECIAUX »

Avec son n° 36 (juin-juillet 1992), *La Lettre de l'ASF* offre pour la première fois à ses lecteurs un *supplément* encarté de XII pages (numérotation latine !) consacré

cette fois-ci au crédit d'équipement des particuliers. Le même numéro comprenant, c'est également une première, 12 pages, c'est donc un véritable journal de 24 pages que l'ASF propose. Désormais - sinon systématiquement du moins fréquemment - la pagination va de 8 à 20 pages suivant l'actualité. La rubrique « Formation » perd son nom au bénéfice de celui de « ASFFOR », précisément organisme ad hoc de l'ASF. La rubrique « Activité des adhérents » est devenue très technique et visuelle, les graphiques de toutes formes appuyant un texte très détaillé qui constitue une source documentaire de premier ordre.

Le premier numéro « spécial » apparaît avec le n° 42, entièrement consacré à l'Assemblée générale 1993. Le n° 54 est tout entier un dossier spécial consacré sur 28 pages au « nouveau crédit-bail immobilier ». Et, dans le n° 61 (octobre 1996), le supplément encarté est constitué par une étude de 16 pages, sans doute l'une des premières en France, du moins aussi fouillée, au titre parlant « crédit-bail : un potentiel réel », dû à Nicolas Mordant-Crook, alors chargé d'études à l'ASF.

AVEC LE « N° 63 », UNE NOUVELLE PHYSIONOMIE

Janvier 1997 : pour la première fois depuis le premier numéro, dix ans auparavant, la maquette de la Lettre évolue sensiblement. Papier blanc couché (ce qui donne une bien meilleure qualité aux photos), graphisme modifié de la « tête » (titre de tête en première page), bande distinctive ocre brun sur le bord de la 1ère page.

Quelques mois plus tard, et c'est également une première, Jean-Claude Nasse, alors délégué général adjoint notamment chargé de la communication de l'ASF, lance avec le n° 68 une très sérieuse enquête de lectorat.

De cette enquête, une lettre retient suffisamment l'attention de la rédaction pour être publiée dans le n° 72 (juillet 1998). Elle vient de Richard Odent, alors président de l'UIS, bien connu dans les différentes arcanes de l'ASF comme de l'ASFFOR. Le passage concernant spécifiquement la Lettre donne le ton : « Quant à La Lettre, je lui donnerais une tonalité plus « people » sur le modèle des rubriques (pseudo) « indiscretions ou décideurs » d'une autre Lettre (hebdomadaire) ou encore la colonne « en vue » d'un quotidien du soir, en publiant plus fréquemment les réflexions de ceux d'entre nous qui auront été appelés, avec l'appui de l'ASF et ses qualités, à exprimer la vitalité et la présen-



Numéro 1



Numéro 36



Numéro 63



Numéro 81

La Lettre de l'ASF : de 1 à 100, une maquette qui a su évoluer

► *ce de nos professions et à en servir le prestige dans des cénacles extérieurs (...)* ».

Force est de constater que cet appel confraternel à contribution n'aura que peu d'écho.

De nouvelles rubriques apparaissent : « *Tableau de bord* » (très fournie, on ne s'en étonnera pas, en données chiffrées), « *Sur votre agenda* », « *Notes de lecture* » (consacrées bien sûr aux ouvrages traitant de finances), « *A l'ordre du jour des instances professionnelles* ». Celle de la « *Vie de l'ASF* » s'est fortement enrichie tant du côté des métiers de finance que de l'incidence de l'Europe, de plus en plus présente.



Notre concepteur-graphiste, Frédéric Noyé

LA LETTRE ENTRE EN COULEURS DANS LE 21^{ÈME} SIECLE

Avec l'an 2000, Jean-Claude Nasse, qui vient d'être nommé délégué général, donne un nouveau logo et une nouvelle ligne graphique à l'ASF avec la complicité de Frédéric Noyé, graphiste indépendant. Dans la foulée, le 81^{ème} numéro de *La Lettre* inaugure une nouvelle mise en page. La couleur verte, pour la tête et le logo, alliée à l'orange comme couleur d'accompagnement pour les titres et les aplats, et surtout la quadrichromie donnent une seconde jeunesse à cette *Lettre* qui entre dans sa quinzième année d'existence. Elle prend sa physionomie actuelle et augmente sa pagination - qui peut aller jusqu'à 28 pages.

Jean-Claude Nasse, dans son éditorial du n° 81, situe bien la place de *La Lettre* dans la stratégie de l'ASF : « *Des efforts - financièrement raisonnables - doivent être consentis pour dynamiser notre communication : le nouveau « look » de cette Lettre s'inscrit dans cette perspective* ».

LA LETTRE EST DEVENUE UNE REFERENCE

Qu'en conclure ? En cent numéros et dix-sept années d'existence, *La Lettre de l'ASF* a progressé, mûri, embelli. Les « simples » informations du n° 1 sont devenues des informations de plus en plus précises et détaillées. Dossiers, numéros spéciaux, articles de fond, interventions écrites de personnalités du monde financier, analyses fouillées de textes juridiques, réglementaires et législatifs, cas d'espèces, comptes rendus commentés d'assises nationales et internationales, tableaux de bord et statistiques, prises de position de l'ASF sur des questions financières quotidiennes ou de long terme constituent aujourd'hui un ensemble informatif d'une grande richesse qu'il est bon et utile de consulter même a posteriori.

L'évolution des métiers financiers, dépendante de l'actualité économique dont ces métiers sont, dans leur diversité, l'un des facteurs essentiels, apparaît dans cette *Lettre* bimestrielle qui est, en 2003, devenue une authentique référence. Parfaitement renseignée, fruit du travail de synthèse de l'équipe de l'ASF regroupée autour du délégué général, *La Lettre de l'ASF* est lue non seulement par ses membres, comme le souhaitait Boris Méra, mais par un public qui va s'élargissant (pouvoirs publics, journalistes, universitaires,...). ■

La Lettre vue par celui qui la fait

Sept questions à Jean-Claude Nasse, délégué général

C'est lui qui, depuis le premier numéro dirige et supervise la rédaction – quand il ne rédige pas lui-même – et veille à la réalisation de *La Lettre de l'ASF*. Il est donc le mieux placé pour en parler. Entretien

Patrick de Gmeline : Comment est née *La Lettre* ?

JCN : De l'idée du Président Boris Mera. Féru de communication, celui-ci ne concevait pas qu'une association n'ait pas d'organe de liaison. Il nous a donc demandé de concevoir ce qui est devenu *La Lettre*. Il n'y avait plus, ensuite, qu'à continuer ! Et cela fait seize ans que cela dure...

PdG : Comment naît un numéro ?

JCN : Je réunis les principaux collaborateurs de l'ASF et nous décidons ensemble des thèmes, obligatoirement d'actualité, qui seront retenus. Il faut ensuite réunir les éléments en interne ou à l'extérieur, contacter les éventuels rédacteurs d'articles, renseigner les rubriques récurrentes comme les statistiques, le suivi des membres, etc... Cela prend un bon mois. La rédaction constitue ensuite l'essentiel du (lourd) travail que *La Lettre* représente. Tous ceux qui « mettent la main à la plume » n'ont guère le temps de le faire au bureau et, le plus souvent, les articles sont écrits le soir ou pendant le week-end. Pour ma part, j'en écrivais au

début la plus grande partie, aujourd'hui, toute l'équipe y travaille. Une fois la relecture, le contrôle et la mise au point achevés, *La Lettre* est maquettée, mise en page, puis imprimée avant d'être expédiée.

PdG : Qui sont les destinataires ?

JCN : Les membres d'abord, mais ils ne sont plus depuis longtemps les plus nombreux puisqu'ils ne représentent que 500 destinataires alors que *La Lettre* est tirée à 3 500 exemplaires. Les 3 000 autres sont donc les pouvoirs publics – administrations, ministères – les journalistes – très nombreux – des institutions comme le MEDEF, le Conseil économique et social, les chambres de commerce etc., de nombreux parlementaires des deux assemblées.

Enfin, des universitaires, et c'est à mon sens un atout et la preuve de son intérêt, *La Lettre* est très largement et surtout diffusée hors de l'ASF.

PdG : Que représente-t-elle à vos yeux ?

JCN : Plusieurs choses. D'abord, c'est évident, un ►

La Lettre vue par celui qui la fait

Sept questions à Jean-Claude Nasse, délégué général



Patrick de Gmeline et Jean-Claude Nasse

► document d'information précise, de statistiques, d'analyse, de renseignements. Son contenu est une référence et le reflet de la vie des métiers financiers et de leurs acteurs en France et, souvent, au-delà. Les destinataires qui conservent les numéros, peuvent ou pourraient s'y reporter avec fruit. Ensuite, et c'est essentiel y compris dans l'environnement actuel, *La Lettre* est le support tangible de la mémoire non seulement de l'ASF elle-même, mais de ces mêmes métiers financiers. Journalistes, étudiants, historiens économiques y trouvent et y trouveront le reflet d'une structure qui constitue une part essentielle de la vie économique nationale.

PdG : Qu'est-ce qui fait son originalité ?

JCN : Sans nous payer de mots, *La Lettre* est conçue et écrite dans un style très différent des documents habituellement conçus par les organismes comme les nôtres et notamment financiers. Les sujets financiers sont arides, et les comptes rendus sont administratifs, le tout rendant la lecture particulièrement pénible. *La*

Lettre s'efforce d'écrire dans un style agréable, journalistique – même si aucun des rédacteurs n'a de formation journalistique ! – en n'hésitant pas, tout en restant dans certaines limites, à interpeller l'attention du lecteur. Je n'en veux pour preuve que le titre du dernier éditorial signé Alain Lasseron : « Rapport d'étonnement ». Je gage qu'il a effectivement « étonné » et donc attiré les lecteurs....

PdG : Et si *La Lettre de l'ASF* n'existait pas... ?

JCN : Il faudrait la créer ou la recréer. Car, malgré la masse de journaux, quotidiens, hebdomadaires et mensuels que tout responsable reçoit, *La Lettre* est un élément incontournable de la réflexion financière. Et son rythme trimestriel permet de prendre le temps de la lire, au moins de la parcourir en ne s'arrêtant, si l'on veut, qu'aux rubriques ou aux articles qui attirent l'attention.

PdG : L'avenir ?

JCN : Le n° 101... il est déjà en route. ■